



En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 401 du 23 octobre 2015

L'accord AGIRC ARRCO menace aussi nos retraites de fonctionnaires

L'accord AGIRC ARRCO signé par le Medef, la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC impose un report du départ en retraite d'un an par rapport à l'âge du taux plein. Il aura aussi des conséquences sur les fonctionnaires. D'abord ceux qui ont une double carrière, privé et public. Mais il pèsera aussi pour imposer de nouveaux reculs sur l'âge de départ en retraite pour tous les fonctionnaires.

Le contenu de cet accord

Les salariés qui ne pourraient différer leur départ subiraient les trois premières années de retraite un abattement de 10 % : une double peine pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en emploi et pour les femmes dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes et de 60 % pour les femmes cadres.

Les jeunes générations verraient le niveau de leurs futures pensions diminuer de 8,5 % supplémentaires.

Les retraités essuieraient de nouvelles baisses de leur pouvoir d'achat pendant trois années supplémentaires, outre le report au 1er novembre de la revalorisation de leurs pensions.

Au total la contribution des salariés actifs et retraités s'établirait à 95 % du besoin de financement contre 5 % pour le Medef : soit 5,7 milliards à la charge des salariés et retraités contre 300 millions pour le patronat.

Pour autant les régimes ARRCO et AGIRC ne seraient pas équilibrés. Le Medef propose donc de mutualiser les réserves des régimes. Il s'ensuivrait un épuisement anticipé de quatre années des réserves de l'ARRCO qui induirait à terme une baisse du niveau des pensions pour tous.

De surcroît, l'accord troque l'existence du régime complémentaire AGIRC contre un engagement à ouvrir une négociation interprofessionnelle sur la notion d'encadrement.

Un marché de dupes très lucratif pour le Medef !

Nouvelle preuve en est que sans l'intervention des salariés sur tous les sujets qui les concerne, il n'y a que des reculs et pas de dialogue social.

Villejuif le 23 octobre 2015